



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40813>

Département(s) de publication : **68**

Annonce n° **25-40813**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-37250

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Colmar

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21680066400015

Ville : COLMAR CEDEX

Code postal : 68021

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 68

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Conception-réalisation d'une aire de jeux sur le Parc du Champ de Mars à Colmar

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112720

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allouer le marché car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes susceptibles de faire l'objet de lots séparés. De même, un allotissement entre phase conception et phase réalisation n'est techniquement pas possible, car l'utilisation de l'ouvrage conditionne la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de la structure et exige de faire appel aux moyens et à la technicité propre des opérateurs économiques. Une conception en amont par le biais d'un marché de maîtrise d'oeuvre classique aurait en outre conduit à établir un marché de travaux avec une structure de jeux spécifique qui aurait réduit le champ concurrentiel pour la passation d'un éventuel marché de travaux comprenant la fourniture et la pose des jeux. Le projet a donc été arrêté sous la forme d'un contrat de conception-réalisation qui constitue alors une dérogation au principe de la séparation entre la conception et la réalisation

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Renseignements complémentaires, Au lieu de L'enveloppe budgétaire pour cette opération sera de 730 000 euro(s) Ttc au maximum (Pse incluse). Aucune variante à l'initiative des candidats n'est autorisée. Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les candidats ont l'obligation de chiffrer la Pse demandée par le pouvoir adjudicateur (voir Cctp). A défaut, leur offre pourra être rejetée comme étant irrégulière. Il est précisé que la Pse n°1 sera analysée suivant les mêmes critères de jugement que l'offre de base. Un classement sera établi pour présenter les différentes configurations possibles (offre de base seule ; offre de base + Pse n°1). Le pouvoir adjudicateur prendra la décision de retenir ou non la Pse n°1 au plus tard lors de l'attribution du marché., lire L'enveloppe budgétaire pour cette opération sera de 700 000 euro (s) Ttc au maximum. Aucune variante à l'initiative des candidats n'est autorisée. Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (Pse)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/04/2025